

Gland, le 16 décembre 2016

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 15 décembre 2016**

Présidence : M. Christian Gander

LE CONSEIL COMMUNAL

vu la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln intitulé "aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500";
ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

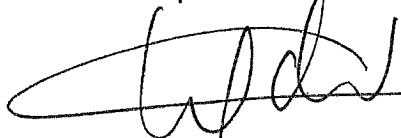
I. d'accepter la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln.

"Conformément aux articles 110 et ss. LEDP :

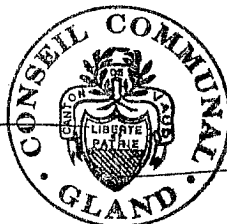
La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Christian GANDER



La secrétaire :



Karine TEIXEIRA FERREIRA